



Document à conserver

Lycée Paul Rey

6 Avenue Jean Seignères
64800 NAY

☎ Standard Cité Scolaire : 05 59 61 23 10

Site internet : www.citescolairendenay.fr

E-Mail : ce.0640046c@ac-bordeaux.fr

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INFORMATIQUE PEDAGOGIQUE

« L'informatique doit être au service de chaque citoyen. Elle ne doit porter atteinte, ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles et publiques. » Article 1 Loi « Informatique et Liberté »
La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique du lycée Paul Rey de Nay.

Elle s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur :

- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "informatique, fichiers et libertés",
- Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs,
- Loi n° 85.660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels,
- Loi n° 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique,
- Circulaire n° 91-051 du 6 mars 1991 sur les règles à respecter en matière de publications lycéennes.
- Loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle).

Cette charte s'applique à toute personne, élève, enseignant, personnel administratif ou technique, autorisée à utiliser les moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique du lycée Paul Rey.

Ces derniers comprennent notamment les équipements-réseau, les serveurs et les postes de travail

1. MISSION DE L'ADMINISTRATEUR

Le réseau informatique pédagogique est géré par l'administrateur. C'est lui qui gère les comptes et les adresses des utilisateurs. Il a le droit de faire tout ce qui est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des moyens informatiques du lycée. Il informe, dans la mesure du possible, les utilisateurs de toute intervention susceptible de perturber ou d'interrompre l'utilisation habituelle des moyens informatiques.

Il n'ouvre de compte et d'adresse qu'aux utilisateurs ayant pris connaissance et signé le présent document

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles exposées ci-dessous s'expose à la fermeture de son compte informatique et de son adresse électronique ainsi qu'aux poursuites, disciplinaires et pénales, prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

2. CONDITIONS D'ACCÈS AUX MOYENS INFORMATIQUES DU LYCÉE

L'utilisation des moyens informatiques du lycée a pour objet exclusif de mener des activités d'enseignement ou de documentation. Sauf autorisation préalable ou convention signée par le Proviseur du lycée, ces moyens ne peuvent être utilisés en vue de réaliser des projets ne relevant pas des missions confiées aux utilisateurs.

Chaque utilisateur se voit attribuer un compte informatique (nom d'utilisateur ou numéro d'utilisateur) et un mot de passe qui lui permettra de se connecter au réseau pédagogique.

Les comptes et mots de passe sont nominatifs, personnels et inaccessibles.

L'utilisateur prévientra les administrateurs si son mot de passe ne lui permet plus de se connecter ou s'il soupçonne que son compte est violé.

L'utilisateur ne doit jamais quitter son poste de travail sans se déconnecter, c'est-à-dire fermer sa session.

Tournez la page s'il vous plaît



3. RESPONSABILITES DES UTILISATEURS :

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique suivantes :

Respecter les autres :

- ne pas masquer sa véritable identité sur la messagerie de La Poste (pseudonymes interdits), ne pas s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur ,
- ne pas modifier ou détruire des informations ou ressources appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation,
- ne pas porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants, injurieux ou diffamatoires.
- ne pas diffuser sur son blog personnel des informations sur l'équipe pédagogique ou les autres élèves de l'établissement.

Respecter le matériel :

- prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition,
- informer les administrateurs du réseau de toute anomalie constatée,
- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ni en saturer les ressources,
- ne pas installer ou télécharger des logiciels, programmes, plug-in sans autorisation,
- ne pas chercher à modifier la configuration du système, l'environnement de travail ou l'implantation des périphériques.
- L'utilisation de disquettes, CD-Rom, clés USB ou autres supports est possible dans les conditions suivantes : contrôle anti-virus avant lecture sur l'ordinateur et après écriture. L'établissement se décharge de toute responsabilité en cas de non respect des consignes de vérification.
- Ne pas développer, copier des programmes qui s'auto dupliquent ou s'attachent à d'autres programmes (virus informatique).

Respecter les contraintes matérielles et économiques :

- n'occuper que la quantité d'espace disque strictement nécessaire : Des quotas d'utilisation sont fixés en début d'année scolaire,
- utiliser de façon optimale les moyens de compression de fichiers,
- le nombre d'impressions par élève est déterminé en début d'année scolaire. Avant de lancer une impression, Il est obligatoire de consulter attentivement le document «consignes d'impression » distribué en début d'année scolaire.

Respecter le droit d'auteur :

- ne pas publier ni distribuer des documents ou logiciels sans l'avis des auteurs,
- ne pas faire de copies de logiciels commerciaux,
- ne pas télécharger ni installer de logiciels
- ne pas télécharger des images, sons ou vidéos avant de s'assurer qu'ils sont libres de droits
- ne pas contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel.

Respecter les valeurs humaines et sociales : voir utilisation d'Internet

4. UTILISATION D'INTERNET :

- Toute utilisation d'Internet se fait dans le cadre de projets pédagogiques, qu'ils soient individuels ou collectifs, ou du projet personnel d'orientation des élèves. L'utilisateur s'interdit la visite de sites à caractère raciste, violent, extrémiste, pornographique ou sectaire. La visite de sites de loisirs est soumise à autorisation dans les salles en libre service et n'est pas autorisée au CDI. Les adresses de sites Internet consultés sont enregistrées et analysées en permanence selon les dispositions légales par les administrateurs ou tout membre habilité.
- L'utilisation de services de messagerie (notamment vers les téléphones portables), de dialogue en direct (CHAT, Téléphonie IP ...), ou de forums est strictement limitée à un usage scolaire
- Toute diffusion sur le web doit respecter la loi en vigueur sur le sujet, le droit de propriété des auteurs, la loi « Informatique et liberté », et la circulaire sur les publications lycéennes, qui garantissent le respect de l'ordre public et de la personne privée.

Nay, le 20 mai 2022

Signature du Chef d'Etablissement



Jean Pierre CAUQUIL